



# Plan lumière II dans les zones foraines Démarches participatives

Septembre – octobre 2024



# Introduction

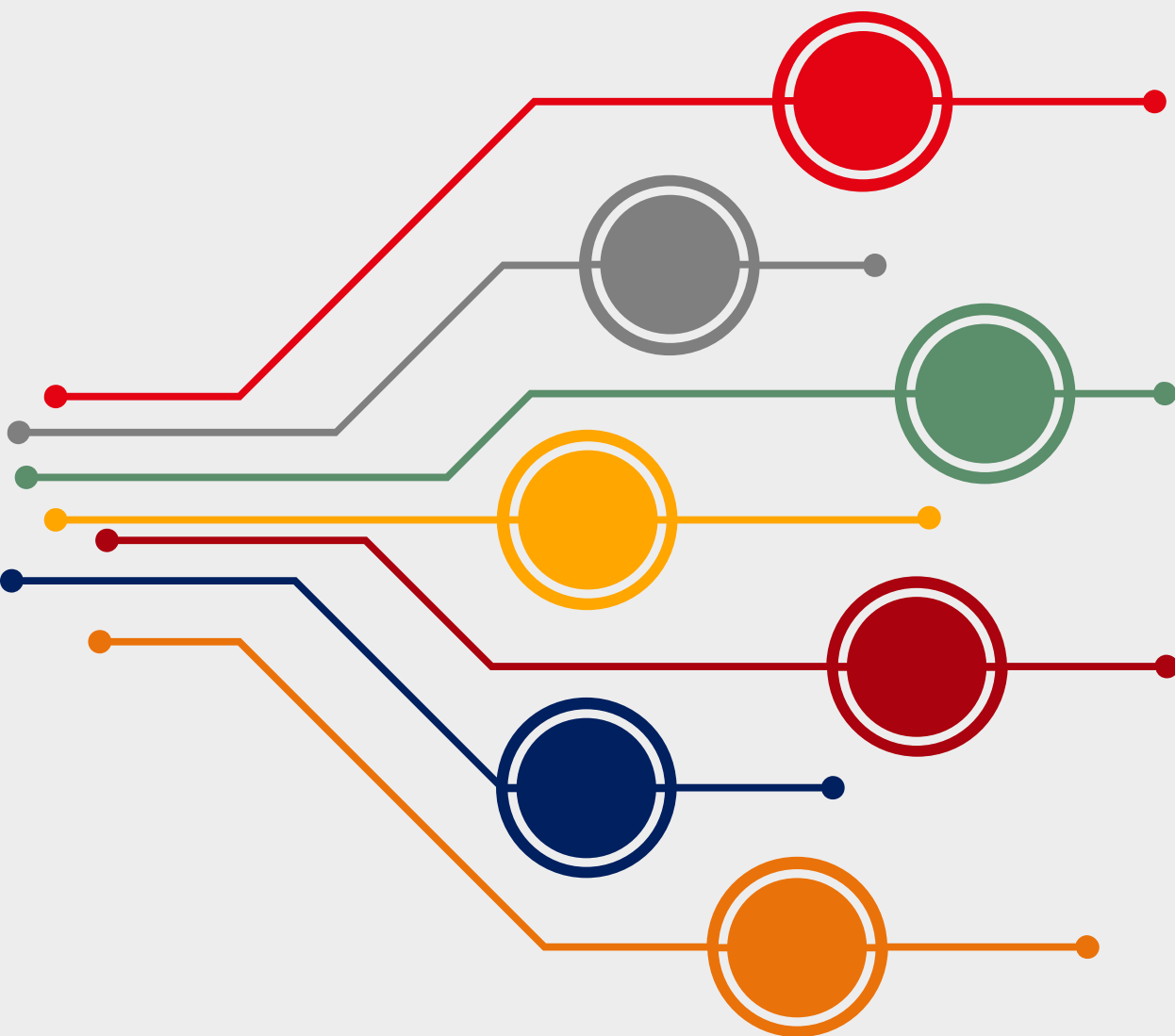


# Programme



1. Présentation du Plan lumière
2. Le Plan lumière dans les zones foraines
3. Ateliers participatifs
4. Restitution des ateliers
5. Prochaines étapes
6. Apéritif

# Personnes présentes



Xavier Company • Conseiller Municipal,  
Directeur des Services industriels de Lausanne (SiL)

Nicolas Waelti • Secrétaire général des SiL

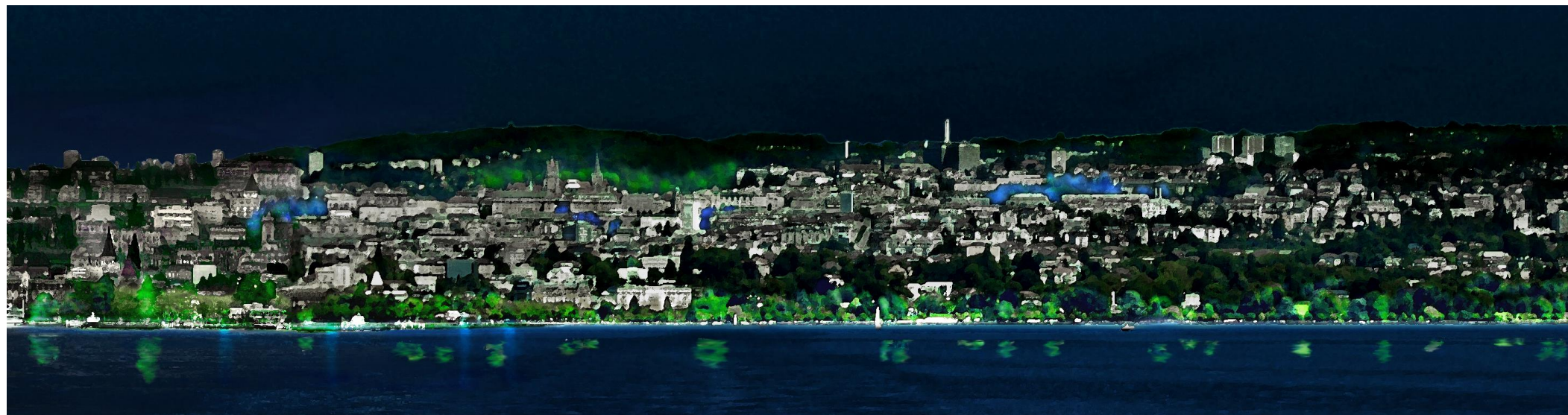
Stephan Henninger • Responsable de l'éclairage public aux SiL  
Greg Sutter • Concepteur éclairagiste aux SiL

Nicole Cosendai • Responsable communication aux SiL  
Françoise Augsburgers • Chargée de communication aux SiL

Anne-Claude Cosandey • Bureau DAC  
David Martin • Bureau DAC

# Plan lumière I et II





# Plan lumière I – 2014 - 2023

Un éclairage répondant avant tout aux usages nocturnes urbains et routiers



Le Plan lumière I à Lausanne c'est:



42% des points lumineux équipés en LED avec un éclairage en nuance de blancs pour une meilleure efficacité énergétique (du blanc chaud 3000 K au blanc froid 4000 K)



Réduction de la consommation de 25,9%



1200 points télégérés comme projet pilote

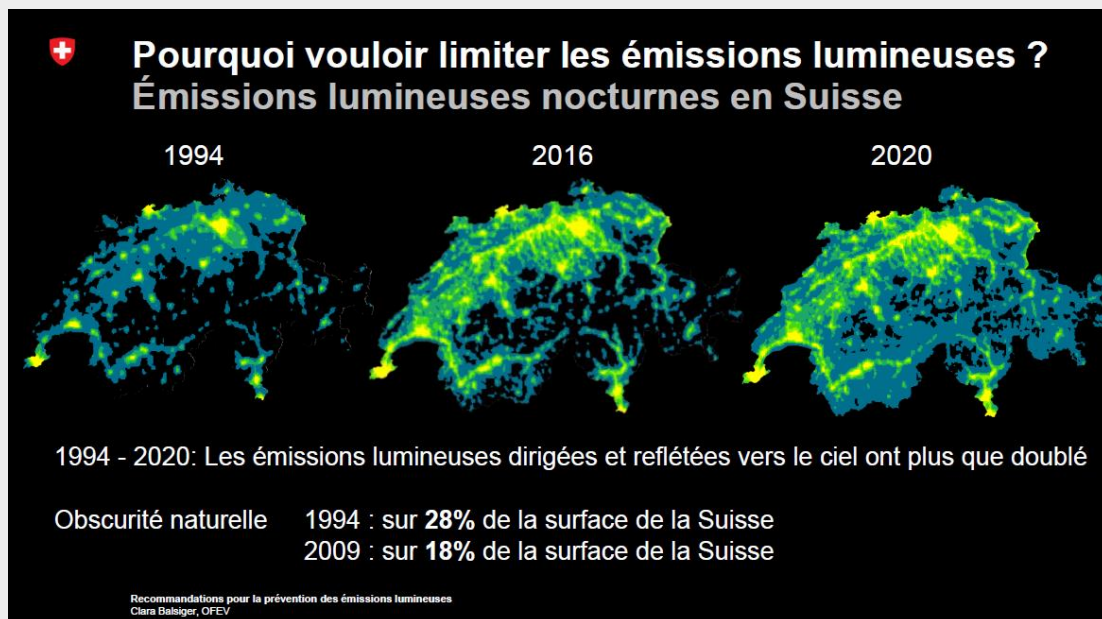


Renouvellement des décors de rue et animations pour les Fêtes de fin d'année



Impulsion pour la création du Festival Lausanne Lumière

# Pourquoi un Plan lumière II? – Evolution du contexte



## Aggravation de la pollution lumineuse

Les éclairages artificiels ne cessent d'augmenter au détriment de la faune, de la flore et des humains

→ Le développement d'éclairages plus rationnels permet de préserver la biodiversité et de la santé humaine

## Evolution technologique des LEDs

Les LEDs sont plus efficaces en termes de consommation énergétique et aussi dans les températures de couleurs chaudes plus propices pour la biodiversité.

→ Le changement des ampoules actuelles avec des LED permettra de faire des économies d'énergie et de diminuer la luminosité.

## Evolution de la mobilité

L'éclairage public doit assurer les activités nocturnes et répondre aux besoins de sécurité

→ La multiplication des zones 30km/h assure une meilleure prise en compte des piétons et des cyclistes et facilite une diminution de la luminosité.

## Evolution des sensibilités

Prise de conscience du grand public de la nécessité de réduire la pollution lumineuse et postulats au Conseil communal comme au Grand Conseil dans ce sens. Réduction de l'éclairage public dans d'autres cantons et en Europe.



# Le plan lumière II reprend les missions classiques de l'éclairage (sécurité et vie nocturne) et met l'accent sur trois axes:



## Sobriété énergétique

Poursuivre le passage à la technologie LED qui permet des économies d'énergie très importantes, renforcé par une programmation d'abaissement d'intensité au cours de la nuit. Objectif: réduction de 50% de la consommation par rapport à 2019.

Règlement pour l'extinction de l'éclairage des vitrines, monuments et enseignes dès 2024 + MPGGA pour les privés.



## Trame noire: exclure la lumière où elle n'est pas indispensable

La Ville, avec l'UNIL, a défini les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques propices au cycle de vie des espèces (reproduction, hivernage, nourrissage). La trame noire a été élaborée à partir de l'analyse de cette trame écologique, propice aussi à la santé humaine en réduisant la pollution lumineuse.



## Attractivité nocturne et évolutions urbaines

Embellir la ville la nuit et souligner les lieux d'activités sociales et culturelles nocturnes et accompagner les fêtes de fin d'année.



# Plan lumière II: 4 zones éclairées différemment selon les temps de la nuit

## **Zone 1: suppression de l'éclairage public chaque fois que possible**

- Zone la plus sensible en matière de biodiversité. Elle se situe principalement dans les zones foraines peu ou pas habitées, aux abords de parcs et de cours d'eau, avec un usage nocturne faible ou inexistant.
- Son éclairage sera supprimé chaque fois que possible. Les situations seront évaluées au cas par cas, en tenant compte de la sécurité routière.

## **Zone 2: extinction complète au cœur de la nuit**

- Zone sensible en matière de biodiversité. Largement habitée, elle présente des usages nocturnes réduits et des zones plus résidentielles. Nécessité de protection du sommeil et du cycle circadien.
- Propice à une extinction au cœur de la nuit entre 22h et 0h30 et 5h30 ou 6h30.
- L'éclairage aura une température plus chaude (2200 K) mieux tolérée par les animaux nocturnes.

## **Zone 3: éclairage avec abaissement d'intensité durant la nuit**

- Zone dense, mais avec peu d'activités nocturnes.
- La température de couleur passe à 2700 K comme transition vers la zone d'activité.
- L'éclairage est prévu avec des abaissements successifs d'intensité durant la nuit.

## **Zone 4: éclairage avec abaissement d'intensité et interventions créatives**

- Zone de vie nocturne avec des activités sociales et culturelles importantes.
- L'éclairage aura une température de 3000 K (blanc chaud) et sera plus créatif pour embellir la ville la nuit et rendre l'espace public plus vivant et convivial.
- Un abaissement d'intensité est aussi prévu au cours de la nuit.

# Impact de la pollution lumineuse



## Sur la faune et la flore

Pour beaucoup d'espèces animales, l'obscurité est un élément vital. La pollution lumineuse:

- Désoriente les oiseaux migrateurs
- Réduit les territoires des chauves-souris lucifuges
- Menace la pollinisation
- Epuise ou brûle les insectes nocturnes
- Perturbe la grande faune
- Perturbe la croissance des plantes



## Sur les humains

- Perturbe le cycle du sommeil
- Modifie le rythme cardiaque
- Représente un risque pour la santé humaine



# Plan lumière dans les zones foraines



# Changement de couleurs et d'éclairage

Température de couleur: 2200 K (doré), mieux tolérée par la faune et la flore



# Extinction au cœur de la nuit ou totale

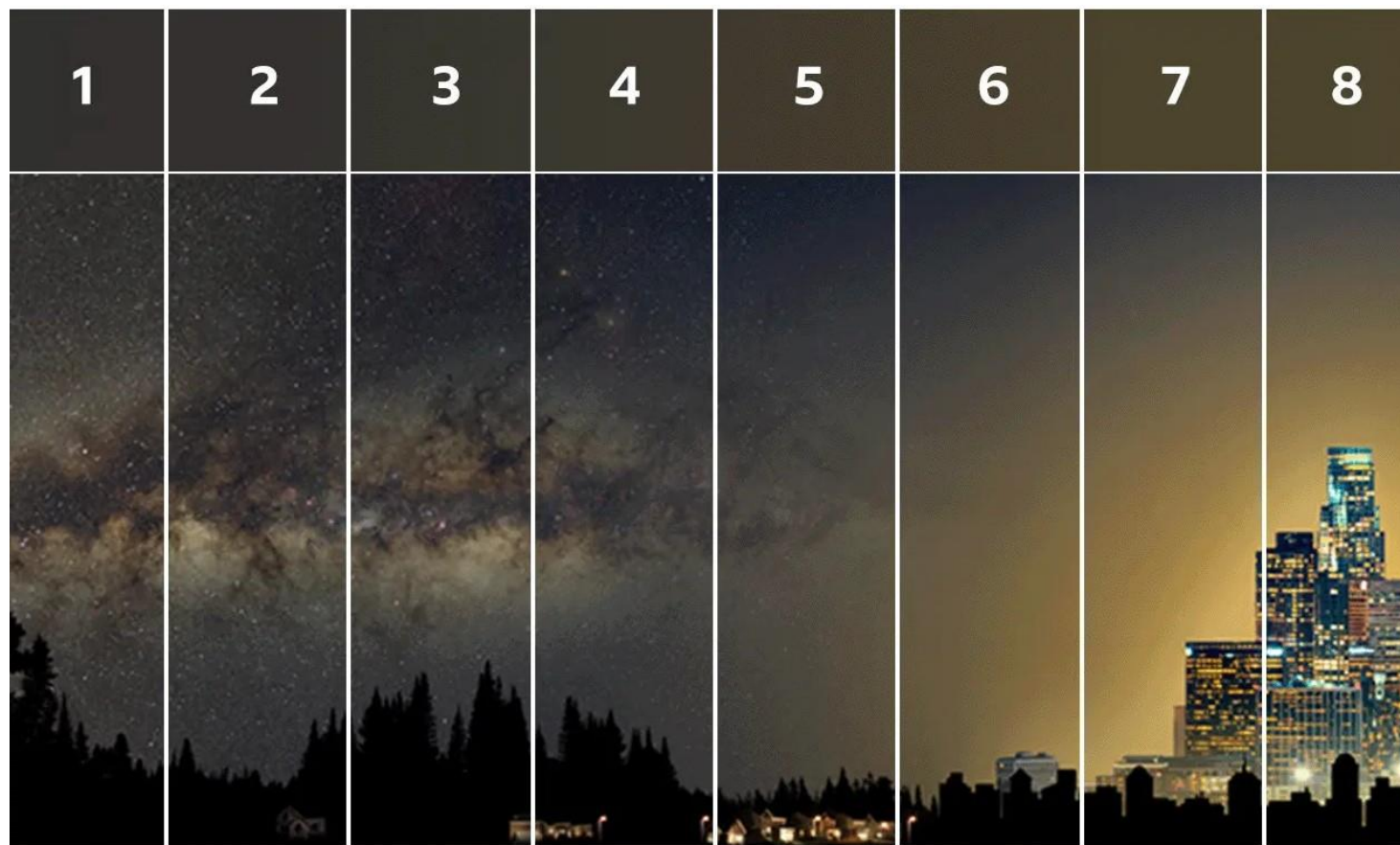
## Extinction au cœur de la nuit

Zone de transition

Extinction entre 22h ou 0h30 et 5h30 ou 6h30

## Extinction totale

Extinction totale de l'éclairage public chaque fois que possible pour préserver la santé et la biodiversité



Source: Kyba et al Science

# Plan lumière dans les zones foraines

## Consultation et processus décisionnel

Les cartes provisoires qui vous seront présentées ont été validées par la Municipalité, sur la base de proposition des SiL, suite à une consultation des services internes et de la Société de développement Lausanne-Jorat. Elles seront à nouveau validées par la Municipalité suite aux consultations.

Les SiL consultent de la manière suivante:



Soirées participatives avec les riverains

- 3 pour Montblesson • Verschez-les-Blanc • Chalet à Gobet: 19.09.24, 02.10.24, 09.10.24
- 1 pour Montheron: 21.10.24
- 1 pour Vernand: 25.09.24

Consultation des TL et des entreprises et commerces par lettre

Discussions bilatérales avec les auberges et restaurateurs concernés par des solutions sur mesure (Chalet des Enfants, Auberge de Montheron et Restaurant du Stand de Tir de Vernand)

# Suite, suivi et planning





# Calendrier prévisionnel et suivi

Timing	Actions
Septembre-octobre 2024	Démarches participatives
Fin octobre 2024	Résultats des soirées participatives publiés sur Lausanne participe et lien envoyé aux participantes et participants
Fin novembre 2024	Communication sur le plan mis en œuvre – tous ménages, affiches, panneaux
Dès décembre 2024	Implémentation progressive
Dès décembre 2024	Possibilité de déposer vos remarques auprès des SDL pour une première discussion puis transmission aux SiL
Décembre 2024 au printemps 2026	Phase test
Printemps 2026	Sondage de satisfaction
Eté 2026	Information sur les résultats du suivi et éventuelles adaptations



Des questions?



**SiL**

# Déroulement des ateliers



# Réduction de la pollution lumineuse et de ses conséquences



## Vous trouvez dans la salle

- Un poste avec des informations sur le Plan lumière
- Un poste avec une carte d'ensemble du Plan lumière
- Des postes qui correspondent à des secteurs spécifiques, où trois questions sont posées



## Questions posées

- Préférences d'horaires d'extinction et d'allumage dans les zones «Au cœur de nuit»
- Préférences pour quelques tronçons spécifiques: extinction totale ou au cœur de nuit
- Y-a-t'il des tronçons au cœur de nuit à passer en extinction totale?
- Autres remarques



## Règles de fonctionnement

- Vous pouvez circuler librement dans la salle
- Vous avez droit à une réponse par secteur et par question
- Répondez à l'aide d'un post-it sur lequel vous expliquez votre préférence



# Légendes des cartes que vous allez découvrir dans les ateliers

## Légende :

	<b>Extinction totale</b>
	<b>Extinction en coeur de nuit</b>
	<b>Extinction sur mesure à définir avec les exploitants</b>
	<b>Extinction totale ou en coeur de nuit</b>
	<b>Demande d'extinction totale auprès du Canton</b>
	<b>Eclairage des routes cantonales</b>
	<b>Continuité de l'éclairage à discuter avec la commune voisin</b>
	<b>Routes cantonales</b>
	<b>Limite communale</b>
	<b>Passages piétons</b>
	<b>Candélabre sur route communale</b>
	<b>Candélabre sur route cantonale</b>
	<b>Arrêt de Bus ou LEB</b>
	<b>Zone de zoom</b>



## Rappel des questions:

- Préférences d'horaires d'extinction et d'allumage dans les zones «Au cœur de nuit»
- Préférences pour quelques tronçons spécifiques: extinction totale ou au cœur de nuit
- Y-a-t'il des tronçons au cœur de nuit à passer en extinction totale?
- Autres remarques



Des questions?



**SiL**